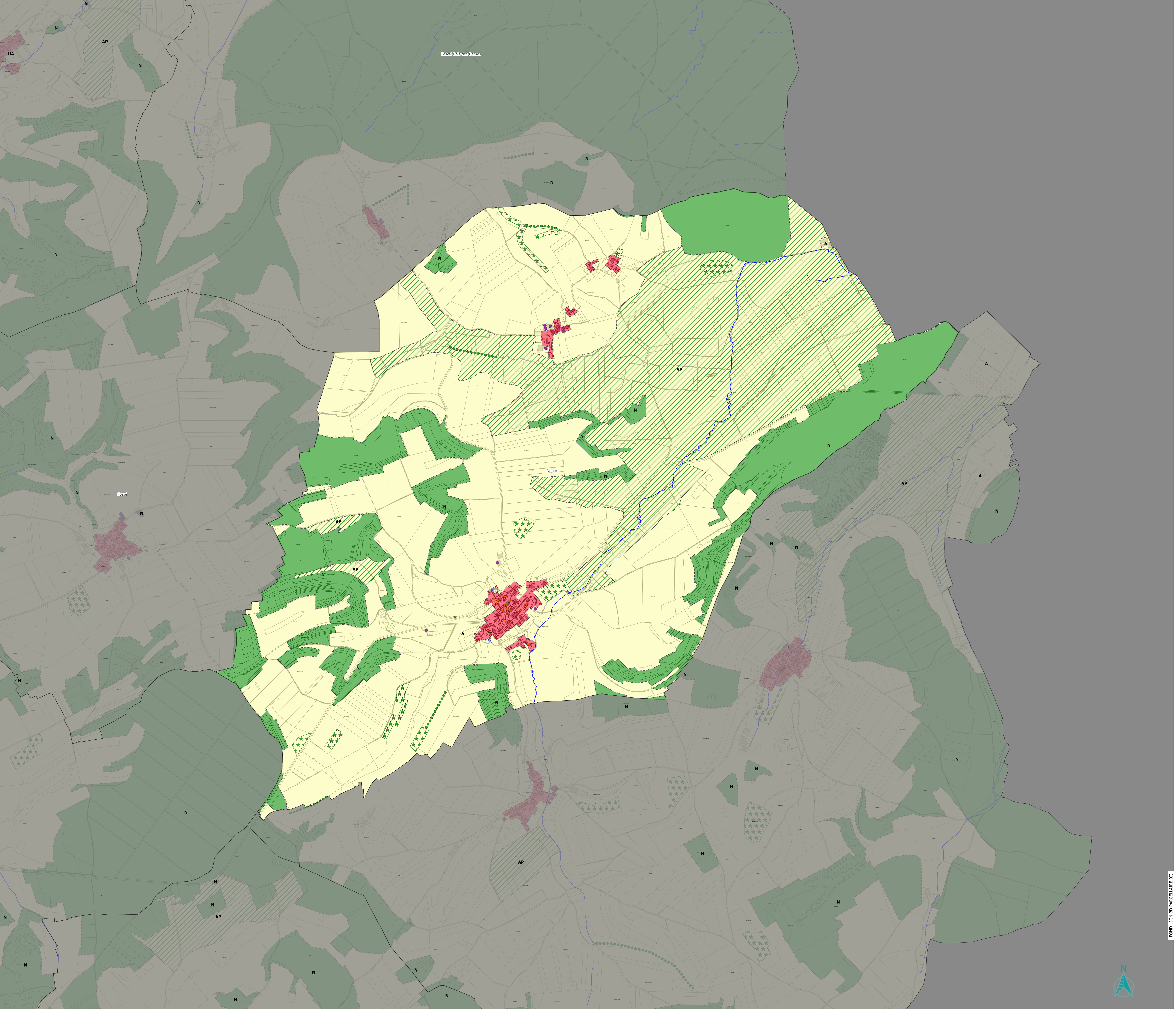






AGENCE
D'URBANISME
intercommunal



argonne
ardennaise
communauté de communes

de la Communauté de Communes
de l'Argonne Ardennaise

Règlement graphique

échelle : 1 : 10 000

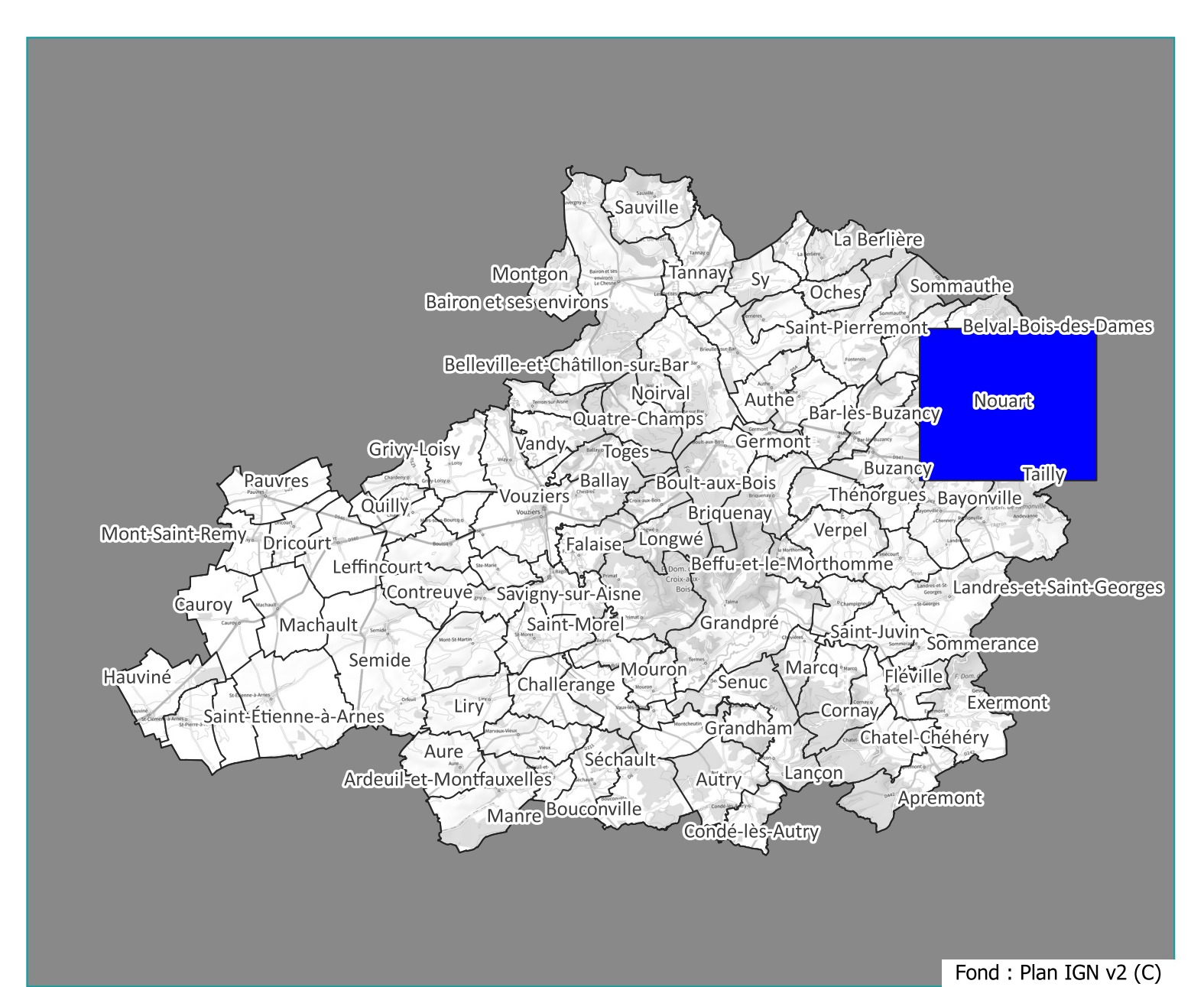
Planche : Nouart

Vu pour être annexé à la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Le Président,
Benoît SINGLIT

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de
la délibération du :
26 Février 2026
Approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Zonage

A

AP

N

UA

Prescriptions

Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Emplacement réservé

Espace à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Espace boisé classé

Périmètre couvert par un plan de secteur (L151-3)

Périmètre de sauvegarde des rez-de-chaussées commerciaux

Zone couverte par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Linéaire arboré à protéger pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre historique et architectural

Bâtiments identifiés au titre du changement de destination

Élément paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural

Informations

Cours d'eau

Plan de Prévention du Risque inondation

Plus hautes eaux connues

0

1 000 m

format d'impression : A0